

Connaissances acquises sur le terrain :

Les décideurs et les outils d'analyse comparative entre les sexes au Canada

*Une série de documents de discussion sur les politiques de santé et les différences entre les sexes
N° 3 * novembre 1998*

Les outils d'analyse comparative entre les sexes (ACS) prennent habituellement la forme de guides et d'ateliers de perfectionnement. Ils sont destinés à donner les moyens aux décideurs de divers secteurs d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes dans leurs activités régulières d'élaboration de politiques. Ces outils sont importants parce qu'ils établissent les normes applicables aux analyses comparatives entre les sexes et approfondissent le savoir-faire au-delà de celui que possèdent les spécialistes de l'égalité des sexes travaillant dans les bureaux de la main-d'oeuvre féminine en aidant à diffuser plus largement leurs connaissances et leur savoir-faire.

À l'été 1998, le personnel du Centre d'excellence pour la santé des femmes - région des Maritimes - a effectué une série d'entrevues pour examiner comment les outils d'analyse comparative entre les sexes sont appliqués dans l'élaboration des politiques officielles. Il s'agit d'un complément à l'étude en cours sur l'analyse comparative entre les sexes financée par le Centre des Maritimes. On voulait avoir directement un aperçu de l'élaboration et de l'application de la politique de l'administration fédérale selon laquelle ses politiques et ses lois doivent toutes faire l'objet, depuis 1995, d'une analyse comparative entre les sexes. Les principales constatations issues des entrevues font état, entre autres :

- 1. des obstacles rencontrés par ceux qui s'emploient à faire en sorte que la politique publique a les mêmes incidences sur les hommes et sur les femmes;*
- 2. des facteurs critiques de succès pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'outils;*
- 3. des moyens de responsabilisation à l'utilisation des outils d'analyse comparative entre les sexes;*

Le présent document, commandé par le Centre d'excellence pour la santé des femmes - région des Maritimes - en guise de document de discussion, est une synthèse fondée en grande partie sur l'information obtenue grâce à la recherche fondamentale et aux méthodes qualitatives employées pour collecter et analyser les observations formulées pendant les entrevues. En conséquence, il ne faut pas prendre le présent document pour un reflet exact de l'éventail complet des expériences et des opinions des répondants ni, de plus, des décideurs canadiens, par rapport à l'analyse comparative entre les sexes.

4. de la nécessité d'une collaboration accrue entre les partisans gouvernementaux et non gouvernementaux des principes d'égalité entre les sexes.

Une initiative du Centre de la région des Maritimes

En appuyant l'analyse comparative entre les sexes, le Centre vise à produire un outil d'analyse que les décideurs du système de santé canadien pourront utiliser, à plusieurs niveaux. Des recherches de référence considérables ont été nécessaires parce que les outils disponibles ont peu fait l'objet d'évaluation. De plus, il n'existe actuellement aucun outil d'analyse comparative entre les sexes conçu spécialement pour évaluer la politique en matière de santé et le secteur de la santé. Nous avons voulu recueillir de l'information de première main dans une série d'entrevues approfondies afin de constituer cette base de connaissances et commencer à tracer les orientations futures. Comme les entrevues menées au cours de l'été 1998 par le personnel du Centre des Maritimes le révèlent, il y a une abondance de renseignements fondés sur l'expérience par rapport à l'élaboration et à l'application des outils d'analyse comparative entre les sexes.

Nous avons invité plus de 40 personnes à participer aux entrevues. Elles avaient toutes employé ou évalué elles-mêmes des outils d'analyse comparative entre les sexes. En tout, 17 personnes ont répondu à notre invitation et ont été interviewées. Les organisations représentées comprennent : le ministère de l'Égalité des femmes de la Colombie-Britannique, l'Agence canadienne de développement international, Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada, Justice Canada, le *Women's Research Collective* du Nouveau-Brunswick, le *Women's Policy Office* de Terre-Neuve, l'Organisation panaméricaine de la santé, le *Women's Directorate* de la Saskatchewan, *Condition féminine Canada*, la *Women's Health Clinic* de Winnipeg et le Bureau de promotion des intérêts de la femme du Yukon. La plupart des participants ont accepté de nous parler ouvertement et publiquement de leur vécu et de leurs opinions, mais plusieurs nous ont demandé de protéger leur anonymat. Pour cette raison, nous n'avons pas employé d'identificateurs personnels.

Historique des outils d'analyse comparative entre les sexes

Un projet dans l'optique de l'équité entre les sexes

Un groupe multidisciplinaire de chercheurs intéressés à examiner comment l'analyse comparative entre les sexes peut avoir une incidence positive sur la politique de santé et servir l'égalité des femmes coordonne un projet principal du Centre des Maritimes, l'évaluation des politiques dans l'optique de l'équité entre les sexes (OES). Les principaux objectifs de l'OES sont :

- 1. de favoriser une approche d'intégration pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des politiques et de programmes de santé qui comprennent l'analyse comparative entre les sexes;*
- 2. de s'assurer qu'on tient compte des incidences que les politiques et les programmes auront sur les femmes au moment de les élaborer, de les mettre en oeuvre et de les évaluer;*
- 3. de faire en sorte qu'on reconnaisse la nécessité de l'analyse comparative entre les sexes (c.-à-d. comment et pourquoi une politique donnée peut avoir des répercussions différentes sur les femmes et les hommes) et qu'on comprenne qu'elle fait partie intégrante de l'approche générale tenant compte des déterminants de la santé.*

L'analyse comparative entre les sexes n'est pas une idée nouvelle. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a adopté officiellement en 1976 ses premières lignes directrices relatives à l'intégration des femmes dans le développement et, vers le milieu des années 1980, l'Agence a commencé à appliquer l'analyse comparative entre les sexes. Les féministes canadiennes occupant un poste d'orientation au sein et à l'extérieur du gouvernement emploient des approches similaires depuis de nombreuses années. Comme le dit une répondante : « avant, cela ne s'appelait pas une analyse comparative entre les sexes. C'était plutôt quelque chose de spontané. Cela relevait... de notre connaissance et notre engagement à l'égard des questions intéressant les femmes et essentiellement, c'est l'optique dans laquelle nous examinons tout... Nous n'avons aucune forme d'outil écrit » (traduction libre).

Dans beaucoup de ministères fédéraux et d'administrations provinciales, les compétences et la responsabilité en matière d'application de l'optique de l'équité entre les sexes ont surtout été concentrées dans les bureaux de la main-d'oeuvre féminine ou les secrétariats de promotion de la condition féminine. En conséquence, l'analyse comparative entre les sexes survient trop souvent à l'extérieur du processus d'élaboration de politiques et comme un ajout de dernière minute.

Dans beaucoup de ministères fédéraux et d'administrations provinciales, les compétences et la responsabilité en matière d'application de l'optique de l'équité entre les sexes ont surtout été concentrées dans les bureaux de la main-d'oeuvre féminine ou les secrétariats de promotion de la condition féminine. En conséquence, l'analyse comparative entre les sexes survient trop souvent à l'extérieur du processus d'élaboration de politiques et comme un ajout de dernière minute. La plupart des bureaux de la main-d'oeuvre féminine n'ont pas assez de personnel et de ressources et ne jouissent pas du pouvoir nécessaire pour faire en sorte que l'analyse comparative entre les sexes fait partie de toutes les initiatives stratégiques. On considère que la diffusion de connaissances et de compétences en matière d'analyse comparative entre les sexes au sein de l'administration fédérale et des ministères est une stratégie efficace.

L'analyse comparative entre les sexes est entrée dans le langage de la politique fédérale quand le gouvernement canadien a dévoilé son plan d'action à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, tenue à Beijing en 1995. On y décrit l'analyse comme un moyen de déterminer l'incidence différente que des politiques, programmes et dispositions législatives, à l'état de projet ou en vigueur, peuvent avoir sur les femmes et les hommes... avec une conscience des différences entre les sexes, de la nature des

relations entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales différentes.

Dans son plan d'action, le gouvernement fédéral a décidé que l'analyse comparative entre les sexes serait intégrée dans toutes les nouvelles politiques et dispositions législatives fédérales en guise de pilier de l'exercice responsable de l'autorité qui encourage l'égalité. Selon la directive, les décideurs commenceraient à s'interroger sur l'inégalité entre les sexes et à chercher des solutions dans tous les domaines stratégiques. De nombreux fonctionnaires le faisaient déjà, mais on a reconnu que si on voulait que l'analyse comparative entre les sexes ait une incidence plus grande et plus durable sur la politique, elle devait faire partie du processus d'élaboration des politiques. Ainsi, tous les responsables de l'élaboration de politiques seraient tenus de respecter systématiquement les principes d'une analyse comparative tout au long de la démarche d'élaboration de politiques. De pair avec des activités d'éducation et de formation, la production de guides de l'analyse comparative entre les sexes facilement accessibles et adaptés à l'utilisateur serait une façon de faciliter la démarche.

Condition féminine Canada (CFC) a publié à cette fin en 1996 des instructions détaillées dans *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*. Ce manuel générique de CFC est destiné à inspirer d'autres organismes et ministères pour qu'ils élaborent des outils directement pertinents à leurs propres domaines d'intervention.

De nombreux autres outils d'analyse comparative entre les sexes ont été élaborés dans tout le Canada. Le premier outil du ministère de l'Égalité des femmes en Colombie-Britannique, une « optique de l'égalité des sexes », est antérieur à l'annonce fédérale faite à Beijing. Par la suite, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, la Saskatchewan, Québec et la Colombie-Britannique ont élaboré et mis en oeuvre des outils, comme l'ont fait Développement des ressources humaines et Justice Canada (à divers degrés). À Santé Canada, on s'emploie actuellement à Santé Canada à établir un cadre d'analyse comparative entre les sexes.

On a reconnu que si on voulait que l'analyse comparative entre les sexes ait une incidence plus grande et plus durable sur la politique, elle devait faire partie du processus d'élaboration des politiques.

Constatations : obstacles à l'égalité des sexes dans l'élaboration de politiques

Des participants provenant de l'appareil d'État et de l'extérieur disent avoir fait face à un éventail d'obstacles similaires en essayant d'influer sur l'élaboration de politiques. La plupart des obstacles s'inscrivent dans trois catégories, selon un interviewé : psychologique, opérationnel et théorique.

Le premier obstacle à surmonter et, semble-t-il, le plus difficile, est la résistance. Les interviewés ont tous mentionné que quelques décideurs n'admettent pas la nécessité de l'analyse comparative entre les sexes; certains sont franchement hostiles tandis que d'autres ne font simplement pas de cas du concept. Selon plusieurs participants, ce manque de compréhension est moins répandu dans les domaines de la politique sociale que dans des domaines comme les finances et les ressources naturelles. Cependant, les participants rapportent souvent que l'appui politique et bureaucratique démontré à un haut niveau à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes atténue considérablement les problèmes d'attitude chez les responsables de l'élaboration des politiques. Un autre facteur positif est l'environnement politique changeant dans lequel les administrations publiques acceptent que les citoyens doivent jouer un rôle plus important qu'avant dans l'élaboration des politiques. Bref, le mouvement en faveur de l'élaboration de politiques officielles fondées sur des résultats peut signifier que la résistance psychologique au concept général d'outils d'élaboration de politiques diminue.

Les problèmes relatifs à l'opérationnalisation de l'analyse comparative entre les sexes constituent la deuxième grande catégorie d'obstacles. Les ressources, comme le temps, l'argent et le savoir-faire, sont limitées dans les organisations gouvernementales comme dans les organisations non gouvernementales. Dans un contexte où les décideurs sont déjà surmenés, leur demander maintenant d'élargir leur analyse... c'est vraiment demander beaucoup. Du matériel pédagogique de qualité supérieure, de la formation et l'accès à des spécialistes en permanence sont des solutions possibles aux lourdes demandes imposées aux décideurs.

Le manque d'information est un autre défi opérationnel. Comme l'élaboration de politiques se fonde de plus en plus

Des participants provenant de l'appareil d'État et de l'extérieur disent avoir fait face à un éventail d'obstacles similaires en essayant d'influer sur l'élaboration de politiques. La plupart des obstacles s'inscrivent dans trois catégories, selon un interviewé : psychologique, opérationnel et théorique. Le premier obstacle à surmonter et, semble-t-il, le plus difficile, est la résistance.

Les problèmes relatifs à l'opérationnalisation de l'analyse comparative entre les sexes constituent la deuxième grande catégorie d'obstacles.

Le manque d'information est un autre défi opérationnel.

sur des résultats, l'obtention de données pertinentes ventilées selon le sexe est une étape fondamentale pour bâtir une quelconque analyse comparative entre les sexes. Il ne suffit pas de disposer de deux colonnes de chiffres, une représentant les hommes et l'autre les femmes. Pour employer des indicateurs favorisant l'égalité, on doit créer et utiliser des instruments de recherche qui saisissent vraiment le vécu différent des femmes et des hommes, qui posent les bonnes questions de manière à expliquer ces différences et qui sont employés de manière à respecter les femmes et à leur permettre de s'exprimer.

Les problèmes théoriques constituent la troisième forme d'obstacles. Il s'agit des problèmes et des questions qui surgissent quand des décideurs sont intéressés à appliquer les principes de l'analyse comparative entre les sexes, mais ont besoin d'un perfectionnement pour le faire correctement. Les outils d'analyse comparative entre les sexes visent principalement à remédier à cette situation. Comme les premières expériences du ministère de l'Égalité des femmes de la Colombie-Britannique (MEFCB) et de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) l'ont toutefois révélé, l'outil lui-même peut en fait confondre les décideurs et aggraver d'autres problèmes s'il n'est pas élaboré et mis en oeuvre de façon efficace.

La grande leçon que ces organisations ont apprise est qu'un outil efficace doit être élaboré par une personne ou un groupe possédant une connaissance de première main du domaine d'intervention et de la dynamique interne propres à l'organisation. L'outil doit aussi être présenté dans le dialecte de la politique locale employé par le public cible. Un outil que les décideurs à qui il est destiné jugent trop long, trop théorique ou trop difficile à lire et à appliquer sera peu efficace pour transmettre de nouvelles techniques conceptuelles. Grâce au savoir-faire acquis par l'expérience et avec le recul, le MEFCB et l'OPS ont remanié leurs outils pour que les décideurs puissent intégrer plus facilement l'analyse comparative entre les sexes dans leurs activités régulières.

Les problèmes théoriques constituent la troisième forme d'obstacles. Il s'agit des problèmes et des questions qui surgissent quand des décideurs sont intéressés à appliquer les principes de l'analyse comparative entre les sexes, mais ont besoin d'un perfectionnement pour le faire correctement.

Un outil trop long, trop théorique ou trop difficile à lire et à appliquer sera peu efficace pour transmettre de nouvelles techniques conceptuelles.

Constatations : les facteurs critiques de succès dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'outils

Nous l'avons dit plus haut, un facteur critique à l'étape de l'élaboration est la mesure dans laquelle l'outil est adapté aux besoins particuliers de son groupe cible. Cela nécessite une consultation étendue et un accent sur le partage des connaissances acquises, tant au sein de l'organisation que par la contribution de consultants extérieurs. La plupart des interviewés ont dit que l'on avait sollicité l'avis de groupes de femmes, mais aux étapes de l'élaboration, la rétroaction provenait surtout de l'interne.

À Justice Canada par exemple, l'outil devait « être le reflet de notre réalité, parfaitement pratique et appartenir au Ministère pour que les gens s'y reconnaissent vraiment. Les commentaires de groupes de discussion ont débouché sur des modifications visant à tenir compte de notre contexte opérationnel ... Des ébauches ont été rédigées et remaniées sans relâche ... Puis nous allions nous asseoir avec les gens pour en discuter » (traduction libre). Grâce au leadership du Secrétariat de l'Initiative pour l'égalité des sexes, on a adopté une approche extrêmement concertée dans laquelle des consultants, à qui l'on doit le gros de la rédaction, ont travaillé abondamment avec diverses unités afin d'élaborer des outils adaptés à chaque unité du Ministère.

En plus d'inclure une information pertinente, les outils d'analyse comparative entre les sexes doivent renfermer la bonne *quantité* d'information. Pour élaborer un outil que les gens utiliseront vraiment, on doit d'abord trouver l'équilibre entre trop et trop peu d'information.

L'adhésion des décideurs et l'utilisation qu'ils feront de l'outil dépendent jusqu'à un certain point de la mesure dans laquelle le groupe cible participe à l'élaboration de l'outil. L'éducation, la formation et la responsabilisation sont d'autres facteurs critiques.

L'éducation est nécessaire pour sensibiliser le personnel à l'importance de l'analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration de politiques. Selon les participants, le but général est de gagner la compréhension et l'appui de décideurs de haut niveau qui peuvent ensuite donner le ton au reste de l'appareil d'État ou du Ministère. Des initiatives de formation et de perfectionnement sont plus indiquées

En plus d'inclure une information pertinente, les outils d'analyse comparative entre les sexes doivent renfermer la bonne quantité d'information.

L'adhésion des décideurs et l'utilisation qu'ils feront de l'outil dépendent jusqu'à un certain point de la mesure dans laquelle le groupe cible participe à l'élaboration de l'outil. L'éducation, la formation et la responsabilisation sont d'autres facteurs critiques.

pour les responsables de l'élaboration de politiques au niveau intermédiaire qui doivent opérationnaliser des mandats émanant d'en haut. Les participants semblent convenir qu'il est préférable d'encadrer la promotion de l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes dans des modèles de formation continue. Des modes d'enseignement plus traditionnelles peuvent avoir l'effet non voulu de présenter l'analyse comparative entre les sexes sous un jour trop radical, donc menaçant, pour quelques décideurs. Les participants ont de plus insisté sur le fait que peu importe l'approche pédagogique employée, un seul atelier est insuffisant et des efforts permanents sont nécessaires.

Pour établir le bien-fondé d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes, on doit faire preuve de persistance, présenter des preuves bien documentées du besoin pressant et savoir vendre la marchandise. Au bout du compte toutefois, l'intégration gagne le plus de poids quand des membres du Cabinet, des sous-ministres et des hauts fonctionnaires exercent leur pouvoir afin d'exiger des comptes de l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes.

Constatations : reddition de comptes

Plusieurs personnes interviewées ont mentionné qu'on observe dans tout le Canada une demande accrue de reddition de comptes et de mesures de l'efficacité de l'État. En conséquence, il semble y avoir une réceptivité générale à l'idée d'un outil d'élaboration de politiques chez les décideurs dans les administrations publiques où la prise de décision fondée sur des résultats est maintenant ancrée dans l'élaboration de politiques. Toutefois, même dans ces contextes, l'application réelle des principes de l'analyse comparative entre les sexes exige un leadership dynamique.

Selon la plupart des participants, l'obligation véritable de rendre compte de l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes dans le processus d'élaboration de politiques est actuellement limitée. Ottawa a donné le ton par les engagements qu'il a pris au Canada et à l'étranger, et c'est important au niveau national, mais il n'a pas encore vraiment tenu sa promesse de faire de l'égalité entre les sexes un facteur principal de l'élaboration de politiques. Presque tous les participants ont exprimé la crainte que l'engagement fédéral est mou, prenant la forme de lignes directrices dont l'inobservation n'est assortie d'aucune

Selon la plupart des participants, l'obligation véritable de rendre compte de l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes dans le processus d'élaboration de politiques est actuellement limitée.

conséquence officielle. De plus, le respect des lignes directrices ne garantit pas que les résultats de l'analyse comparative entre les sexes auront une incidence sur les politiques élaborées. L'analyse peut servir à découvrir des inégalités, mais les décideurs doivent prendre une décision consciente d'appliquer l'information s'ils veulent produire des politiques équitables.

Le domaine de la jurisprudence offre une exception partielle à ce modèle. En entrevue, des membres de Justice Canada ont dit que les techniques d'analyse comparative entre les sexes sont régulièrement appliquées afin de détecter les contestations potentielles aux garanties d'égalité enchâssées dans la *Charte des droits et libertés*, et pour fournir des avis à cet égard. Quand les spécialistes de l'égalité des sexes de Justice Canada informent leurs clients qu'un projet de politique violera des dispositions de la *Charte*, on modifie souvent la politique pour éviter l'embarras et les coûts que d'éventuelles poursuites pourraient engendrer. De cette façon, la *Charte* constitue un moyen de s'acquitter du mandat fédéral relatif à l'analyse comparative entre les sexes par l'intermédiaire des services de consultation juridique. Nous pouvons tirer une leçon de l'expérience de Justice Canada, c'est-à-dire le fait que la *Charte*, le mandat fédéral relatif à l'analyse comparative entre les sexes, les initiatives ministérielles pour l'égalité des sexes et les structures et outils connexes sont tous des éléments qui se renforcent mutuellement.

Selon Grace, la décision de mettre en oeuvre l'analyse comparative entre les sexes d'une façon décentralisée, en se fiant que les divers ministères et organismes prendraient la responsabilité de faire une analyse comparative entre les sexes « s'il y avait lieu », a compromis dès le départ la reddition de comptes dans l'administration fédérale par rapport au mandat d'analyse comparative entre les sexes. Cette décision a été jugée nécessaire en partie parce que Condition féminine Canada a une capacité de coordination globale très limitée. Les personnes interviewées ont semblé confirmer ce point en soulignant rapidement que dans les divers ministères et organismes fédéraux où l'on a tenté d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes, le facteur clé a été le leadership et l'autorité exemplaires de la haute direction *interne*.

On a adopté diverses approches dans les provinces où l'analyse comparative entre les sexes des politiques est maintenant obligatoire. Néanmoins, le leadership au niveau supérieur est le facteur de responsabilisation le plus souvent mentionné.

En Colombie-Britannique, et plus récemment au Yukon, des lignes directrices relatives aux présentations au Cabinet ont officialisé les mandats officiels relatifs à l'analyse comparative entre les sexes. Ces lignes directrices stipulent que tous les nouveaux projets de politiques doivent comprendre un volet d'analyse des incidences différentes sur les femmes et les hommes. Même si elles garantissent l'exécution d'une analyse, les lignes directrices n'ont pas eu un effet uniformément positif sur l'élaboration des politiques. Dans certains cas, le volet d'analyse comparative entre les sexes est trop bref ou superficiel pour cerner les facteurs sous-jacents. Le cas échéant, l'objectif d'intégration est compromis puisque l'analyse comparative entre les sexes semble être faite avec trop de précipitation, sans chance réelle d'influer sur les orientations proposées. Selon les répondants de la C.-B. et du Yukon, l'analyse comparative entre les sexes continue d'avoir le plus d'impact sur l'élaboration de politiques dans les domaines où les ministres du Cabinet sont particulièrement intéressés et sensibles aux perspectives de l'égalité.

Les autres provinces n'ont pas choisi la voie des présentations au Cabinet parce qu'on croit, comme un répondant le dit, que c'est un peu comme demander à des gens de courir avant de savoir marcher. On semble croire que pour qu'une telle approche fonctionne vraiment, il faut d'abord faire une sensibilisation étendue au sein de l'administration publique à la nécessité de l'analyse visant l'égalité des sexes. Si des stipulations officielles ne s'accompagnent pas d'une compréhension réelle et approfondie des problèmes qui existent dans le domaine de l'élaboration de politiques, les lignes directrices applicables aux présentations du Cabinet pourraient marginaliser encore davantage la perspective de l'égalité des sexes au sein de l'administration publique. On dit aussi craindre un mouvement de ressac. Dans les provinces où le Cabinet n'a pas donné de mandat d'intégrer l'égalité des sexes dans l'élaboration de politiques, la responsabilité d'analyser les politiques du point de vue de l'égalité des sexes demeure du

On a adopté diverses approches dans les provinces où l'analyse comparative entre les sexes des politiques est maintenant obligatoire. Néanmoins, le leadership au niveau supérieur est le facteur de responsabilisation le plus souvent mentionné.

Il faut de toute évidence trouver d'autres façons d'obtenir la conformité afin d'améliorer la responsabilisation à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes.

domaine des secrétariats de promotion de la femme ou des bureaux de la main-d'oeuvre féminine qui, comme Condition féminine Canada, semblent jouir d'un pouvoir limité sur d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Il faut de toute évidence trouver d'autres façons d'obtenir la conformité afin d'améliorer la responsabilisation à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes. À l'Agence canadienne de développement international, le respect de la politique relative à l'égalité des sexes est devenu partie intégrante du cadre de gestion axé sur les résultats de l'organisation. Si, au départ, on faisait respecter la politique par le biais des descriptions d'emploi et des appréciations du rendement de chaque employé, le système d'évaluation a beaucoup changé au cours des deux dernières décennies. Dans un environnement stratégique plus complexe où les ressources sont limitées, on accorde maintenant plus d'importance à l'évaluation touchant l'ensemble des programmes et de l'organisation. On exécute régulièrement des vérifications et des études comparatives des pratiques optimales pour évaluer le respect de la politique relative à l'égalité des sexes. L'engagement organisationnel de longue date aux principes d'égalité est une caractéristique qui a valu à l'Agence canadienne de développement international beaucoup de louanges pour son succès dans le domaine du développement international. Cette attention venant de l'extérieur a aussi eu pour effet de renforcer la fierté de l'organisation et son engagement à promouvoir la stratégie pour l'égalité des sexes.

Des répondants d'autres organisations conviennent que l'attention venant de l'extérieur joue un rôle crucial pour garantir que l'analyse comparative entre les sexes est intégrée dans l'élaboration de politiques. Selon un répondant, un modèle de responsabilisation efficace consisterait à confier à un membre de la haute direction la mission d'établir des tâches d'évaluation et de surveillance qui incluraient un mécanisme d'examen public. La responsabilisation publique exige qu'une évaluation interne s'accompagne d'un rapport annuel accessible aux médias, aux groupes d'intérêt et au grand public.

D'autres participants ont aussi proposé une combinaison de mécanismes de responsabilisation internes et extérieurs. Comme le dit un répondant, l'appareil d'État ne va pas se

surveiller lui-même. Cette pression doit venir à la fois de l'extérieur et de l'intérieur de l'administration publique.

Constatations : Collaborations entre l'État et des organisations non gouvernementales

Presque tous les répondants ont laissé entendre qu'un partenariat avec des partisans de l'égalité basés à l'interne et à l'extérieur des bureaux de l'administration publique est un facteur important pour déterminer la mesure dans laquelle on tient compte des questions relatives à l'égalité dans l'élaboration de politiques officielles. L'impression qui se dégage des entrevues est que les groupes de défense des intérêts des femmes se méfient pour la plupart des outils d'analyse comparative entre les sexes en tant qu'outils favorisant l'égalité. Une représentante dit clairement que l'activité entourant ces outils ne semble servir qu'à « paraître occupé » au lieu de s'attaquer aux tâches de fond plus importantes. Par contre, il est important que les critiques de groupes de femmes soient formulées de façon constructive et ne minent pas les travaux de féministes au sein du gouvernement. L'absence de collaboration et la ténacité sont contre-productives face à l'objectif commun de promouvoir l'égalité des femmes.

L'absence de collaboration et la ténacité sont contre-productives face à l'objectif commun de promouvoir l'égalité des femmes.

Les questions révèlent un débat conceptuel sous-jacent opposant « l'analyse féministe » à « l'analyse visant l'égalité des sexes ». Il faut déterminer quelle analyse les décideurs doivent employer. Comme Grace l'a affirmé récemment dans *Administration publique du Canada*, « en utilisant l'expression 'égalité des sexes' plutôt que 'féministe'... l'analyse visant l'égalité des sexes représente une approche étroite... puisqu'elle ne fait qu'ajouter les femmes à l'analyse des politiques sans examiner à fond les facteurs structureaux qui contribuent au désavantage des femmes » (traduction libre). Elle continue en affirmant que l'administration fédérale a transmis aux décideurs des messages contradictoires du point de vue conceptuel et que cela a nui à la grande stratégie de l'État pour l'égalité des femmes. Par contraste, Sproule soutient que si les féministes de l'État s'inspirent fortement des écrits et des connaissances féministes pour éclairer leur propre réflexion et leur propre analyse, il serait contre-productif de promouvoir explicitement une « analyse féministe » dans les ministères fédéraux où les normes de la société en fait d'attitude, comme le parti pris contre l'autre sexe, prévalent encore dans de nombreux milieux.

La leçon importante à tirer de ce discours est que les documents d'orientation et les outils d'analyse comparative entre les sexes doivent s'appuyer sur des cadres d'égalité clairs et approfondis, mais ces outils et documents doivent être interprétés et évalués dans le contexte des services d'élaboration de politiques soumis à des contraintes politiques et bureaucratiques. Comme Sproule le dit, les féministes des mouvements populaires et les féministes de l'appareil d'État doivent créer un espace où nous pouvons appliquer de façon plus efficace ce qui est à la fois commun et unique à notre vécu, pour travailler ensemble à la cause de l'égalité des femmes.

Selon certains, une collaboration étendue avec des groupes communautaires est un facteur clé de l'élaboration de politiques favorables à l'égalité dans diverses administrations et dans divers secteurs d'intervention. Les récents changements d'orientations fructueux qu'on mentionne comprennent la politique du Yukon sur l'égalité des sexes dans les écoles publiques, la stratégie provinciale contre la violence de Terre-Neuve et les nouvelles lignes directrices relatives aux pensions alimentaires pour enfants de Justice Canada pour l'application de la *Loi sur le divorce*.

Conclusion

L'intégration de l'analyse comparative entre les sexes est un objectif stimulant. Comme les entrevues l'ont prouvé toutefois, il existe une abondance d'expériences et de savoir-faire par rapport à l'élaboration et l'utilisation d'outils et de principes d'analyse comparative entre les sexes dont on peut tirer des enseignements pour tracer les orientations futures. Les connaissances acquises jusqu'à présent ont trait aux obstacles, aux facteurs de succès critiques, aux modes de responsabilisation et à la nécessité d'un apprentissage commun et d'une collaboration entre les partisans gouvernementaux et non gouvernementaux des principes d'égalité.

Les outils d'analyse comparative entre les sexes, qui mettent essentiellement l'accent sur l'abolition d'obstacles théoriques, sont quelque peu limités quant à leur capacité à surmonter des obstacles liés à des attitudes et à des conditions de fonctionnement. Des outils bien conçus et faciles à utiliser peuvent toutefois être utiles sous ce rapport.

Notes de fin de texte

1. Pour les analyses antérieures, voir : Andrew, C. (1990). *Framework For Gender Equality Analysis*. Ottawa, Ontario : Université d'Ottawa (document non publié); Carriere, E. (1995). *Seeing Is Believing: Educating Through A Gender Lens*. Vancouver, Colombie-britannique : Université de la Colombie-Britannique; Teghtsoonian, K. (1997). *Gendering Policy Analysis: Women's Policy Offices And The 'Gender Lens' Strategy In British Columbia And New Zealand*. (Document préparé pour un exposé à la réunion annuelle de l'Association canadienne de science politique, St. John's, Terre-Neuve)
2. Condition féminine Canada. (1996). *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*. Ottawa, Ontario : organisme, p. un.
3. Grace, J. (Winter 1998). *Sending Mixed Messages: Gender-Based Analysis And The Status Of Women* (Administration publique du Canada, Vol. 40 numéro 4), p. 593, qui cite Condition féminine Canada (1995). *À l'aube du 21^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité*. Ottawa, Ontario : organisme.
4. Ibid. .
5. Grace, J. *Ibid.*, pp. 587-88.
6. Sproule, LD. (1998). *Between A Rock...Finding A New Place*. (Document préparé pour un exposé à la réunion de l'Association canadienne des études sur les femmes, Ottawa, Ontario) p. 6.
7. Sproule, LD. *Ibid.*, p. 1.

Quand on les combine à la démonstration d'un leadership de haut niveau, à l'éducation, à la formation et à des méthodes de responsabilisation efficaces, les outils d'analyse comparative entre les sexes peuvent grandement faciliter le processus d'intégration.

Un outil pour l'analyse comparative entre les sexes

Quand vous élaborez et analysez des politiques, vous devriez garder en tête les questions suivantes qui se rapportent à l'égalité entre les sexes. Extrait de Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques produit par Condition féminine Canada et présenté sous forme de brochure. Communiquez avec CFC pour obtenir le texte intégral.

1. Déterminer l'enjeu : Comment les expériences des femmes et des hommes sont-elles prises en compte dans la façon dont les enjeux sont déterminés? Comment tient-on compte de la diversité?

2. Définir les résultats souhaités ou prévus : Quels résultats le gouvernement souhaite-t-il obtenir par cette politique et comment cet objectif s'inscrit-il dans les engagements qu'il a énoncés en matière d'égalité sociale et économique? Qui sera touché? Comment les conséquences de la politique seront-elles différentes pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons?

3. Recueillir de l'information : De quel genre de données ventilées par sexe dispose-t-on? Des données ventilées par sexe sont-elles disponibles relativement à d'autres groupes désignés (y compris les autochtones, les personnes handicapées et les membres de groupes minoritaires visibles)? Comment obtient-on l'apport de groupes de femmes ou d'autres groupes oeuvrant à la promotion de l'égalité?

4. Mener les travaux de recherche : Comment la recherche consultée ou entreprise aborde-t-elle les expériences différentes vécues en fonction du sexe ou de la diversité des personnes? Si vous procédez à de la recherche fondamentale, comment les questions qui tiennent compte des différences entre les sexes sont-elles intégrées à la conception et à la méthodologie de la recherche?

5. Mettre au point et analyser les options : De quelle façon chacune des options sera-t-elle préjudiciable pour certaines personnes ou avantageuse pour d'autres? Chaque option affecte-t-elle différemment la situation sociale ou économique des femmes ou des hommes? Comment des solutions innovatrices seront-elles élaborées pour traiter des questions relevées, qui touchent la diversité et les différences entre les sexes? Quelles solutions les groupes touchés ont-ils proposées?

6. Formuler des recommandations : Quelle est l'importance de l'égalité des sexes comme élément dans la pondération et la recommandation d'options? Comment la politique peut-elle être mise en oeuvre de façon équitable?

7. Communiquer la politique : Comment les stratégies de communication assureront-elles l'accessibilité de l'information aux femmes et aux hommes tout en tenant compte des besoins en matière de communication de collectivités diverses? Un langage sensible à la représentation équitable des deux sexes a-t-il été utilisé?

8. Évaluer l'analyse : De quelle manière s'y prendra-t-on pour intégrer les préoccupations liées à l'égalité des sexes aux critères d'évaluation? Comment peut-on en faire la preuve? Quels indicateurs comptez-vous utiliser pour évaluer les effets de la politique sur les femmes et les hommes?

Colombie-Britannique

Les lignes directrices applicables aux présentations au Cabinet de la C.-B. établies en 1993 obligent tous les ministères à analyser les nouvelles orientations stratégiques sous l'angle de l'égalité des sexes. Cela signifie que tous les documents présentés au Cabinet doivent inclure une analyse comparative entre les sexes. Actuellement, le ministère de l'Égalité des femmes élabore des documents pédagogiques en vue d'ateliers sur l'analyse visant l'égalité des sexes. Ministry of Women's Equality. 1994. *The Gender Lens : Policy Analysts Version*. Victoria : Ministry of Women's Equality. L'outil est destiné aux analystes des politiques de tous les ministères et est donc assez général. L'optique de l'égalité entre les sexes est divisée en deux parties, « l'optique factorielle » et « l'optique analytique ». La première explique quelques-unes des causes sous-jacentes de l'inégalité entre les sexes (c.-à-d. systémiques, juridiques, économiques). La seconde invite les analystes des politiques à se questionner sur les valeurs qu'ils apportent à leur travail, sur les sources de données et d'information ainsi que sur le langage et la sensibilité aux différences culturelles qu'ils emploient. Ministry of Women's Equality. 1997. *Gender Lens : A Guide To Gender-Inclusive Policy And Program Development*. Victoria : Ministry of Women's Equality. Il s'agit d'une version révisée de l'optique de l'équité entre les sexes. L'outil conserve le noyau de la version provisoire des outils d'analyse de l'égalité entre les sexes mais il est considérablement élargi. Ministry of Women's Equality. Avril 1995. *A Gender Lens for Program Evaluation*. Victoria : Ministry of Women's Equality. Un des seuls outils d'évaluation disponible jusqu'à présent, il permet d'évaluer à quel point les programmes servent correctement les groupes désignés aux fins de l'équité.

Nouveau-Brunswick

Conseil consultatif sur la condition de la femme - Nouveau-Brunswick. 1995. *Guide d'analyse selon le sexe : un outil d'analyse de l'impact des initiatives sur l'équité des sexes*. Fredericton : CCCF-NB. L'outil renferme une liste de vérification de six questions clés se rapportant à l'application de l'analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration de politiques. Le fondement et l'objet sont clairement et efficacement décrits. Le cadre comprend des points détaillés à utiliser à chaque étape, par exemple établir les faits, vérifier les sources d'information, faire une analyse garantissant l'équité, évaluer (avant et après la mise en oeuvre). L'annexe A présente six domaines stratégiques dans une matrice de « situation, but et intervention ». L'annexe B est une formule de rapport sommaire pour présentation d'une analyse de l'impact sur l'équité des sexes. On a discuté des lignes directrices à une réunion du Comité interministériel sur la condition de la femme, sans aller plus loin. Elles ne sont pas appliquées activement au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les activités actuelles comprennent la compilation d'études de cas de politiques et de programmes qui ont tenu compte des préoccupations relatives à l'égalité des sexes et qui ont eu des résultats positifs. Elles doivent servir de « preuve » et d'encouragement à exécuter une analyse comparative entre les sexes.

Terre-Neuve

Hebert, Cheryl. 1998. *An Integrated Approach to Policy/Program Development : Guidelines for Gender Inclusive Analysis*. St. John's, Terre-Neuve : Women's Policy Office, gouvernement de Terre-Neuve. (ébauche) Il s'agit d'une ébauche de l'outil visant à établir une approche intégrée à l'élaboration de politiques dans laquelle la recherche et l'évaluation systématiques font partie intégrante du processus. L'élaboration de documents de formation se fait en parallèle de l'élaboration de l'outil et ils seront soumis à un essai pilote au mois de juillet 1998. Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador. Juillet 1997. Women's Policy Office, Department of Development and Rural Renewal. *Towards Gender Equity in Regional Economic Development : A Handbook for Regional Development Boards*. St. John's : Women's Policy Office, Department of Development and Rural Renewal. On s'est inspiré du guide de l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS) pour élaborer un guide. Le Groupe de

travail sur le développement économique et communautaire a recommandé que tous les conseils régionaux de développement économique appliquent le principe de l'équité entre les sexes. Le guide comprend une liste de vérification pour faire en sorte que les politiques, buts et pratiques en matière de planification intègrent les principes de l'équité entre les sexes. Les domaines mis en évidence et s'accompagnant d'une liste de vérification comprennent : systèmes et structures (politiques et procédures; embauche et recrutement), leadership (égalité des chances et perfectionnement professionnel pour des rôles de leadership), affectation des ressources équitable, activités (priorités des organisations pour attirer des femmes) et éducation, sensibilisation et promotion. Enfin, le guide présente quatre étapes d'un plan global permettant d'atteindre l'équité entre les sexes. Une annexe renferme un modèle d'énoncé de principe sur l'équité entre les sexes et les coordonnées de groupes et d'organismes de soutien.

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women. *Gender Analysis in the Nova Scotia Government*. Halifax : NSACSW. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas élaboré d'outil mais ce document illustre la nécessité d'une analyse comparative entre les sexes en parallèle du modèle de développement économique communautaire (DEC) élaboré par l'Economic Renewal Agency. Le document renferme de nombreux exemples d'application de l'analyse comparative entre les sexes, notamment : modifications proposées au Régime des pensions du Canada, ventilation selon le sexe d'indicateurs de la santé et de la situation économique, accès à une formation en gestion dans la fonction publique, programmes qui favorisent le développement économique des femmes (c.-à-d. mentorat en gestion d'entreprises), inclusion des employés de maison dans la loi sur les normes du travail.

Ontario

Aucune initiative du genre n'est en cours à la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, mais celle-ci joue un rôle permanent en matière d'orientation en examinant les politiques officielles qui touchent les femmes et en participant à leur élaboration.

Île-du-Prince-Édward

On a mis sur pied un forum interministériel sur la politique relative à l'égalité des sexes; Sandra Bentley préside ce forum et fait aussi partie de l'équipe du projet d'évaluation des politiques dans l'optique de l'équité entre les sexes au Centre d'excellence pour la santé des femmes - région des Maritimes.

Québec

Secrétariat à la condition féminine. 1997. *Le programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*. Québec : Secrétariat à la condition féminine. Ce programme est le moteur de la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes au Québec. Il décrit le fondement de cette initiative et la méthodologie à employer. On a mis sur pied un comité interministériel dont le mandat de trois ans consiste à exécuter des projets pilotes dans les ministères responsables des portefeuilles sociaux et économiques (services sociaux, santé, finances, travail, immigration et statistiques). Sa création remonte à septembre 1997. Le comité a consulté des chercheurs universitaires et des groupes de femmes. Le SCF est l'instigateur de ce projet et partagera la responsabilité du comité interministériel avec le Conseil exécutif et le Trésor. Ce projet d'une durée de trois ans se déroulera en quatre phases : 1 - élaborer une méthodologie, 2 - tester, modifier et valider la méthodologie dans deux ministères (Santé et Services sociaux et ministère des Finances) et faire une validation finale (Citoyenneté et Immigration et Secrétariat à l'action communautaire autonome), 3 - créer et diffuser des outils pédagogiques, formation et mise en oeuvre progressive, 4 - suivi, évaluation des résultats, rajustements.

Saskatchewan

Saskatchewan Women's Secretariat. 1998. *Gender-inclusive Analysis: A Guide for Policy Analysts, Researchers, Program Managers and Decision-Makers*. Regina : Saskatchewan Women's Secretariat. Guide très nouveau élaboré en s'inspirant de l'outil de la C.-B. Il ne s'agit pas d'un guide détaillé. On y parle de quelques points critiques dont il faut tenir compte en faisant une analyse comparative entre les sexes. Le guide met l'accent sur quatre principes directeurs qui constituent un cadre pour intégrer les questions d'égalité dans le processus d'élaboration de politiques. Excellente section sur le processus de consultation et l'importance de faire participer les groupes de femmes au processus.

Territoire du Yukon

Le Bureau de promotion des intérêts de la femme est l'organisme directeur. Il ne possède pas d'outil d'analyse comparative entre les sexes, mais il utilise l'outil de la C.-B. Le Bureau analyse les incidences différentes sur les femmes et les hommes et surveille les politiques, mais sans parler d'analyse comparative entre les sexes. Le projet de politique sur l'équité entre les sexes dans les écoles publiques est un exemple. Le Bureau a aussi effectué des enquêtes afin d'obtenir des données : *Multiple Roles, Multiple Voices--A Survey Of Yukon Women : Their Concerns And Priorities* (1993) *A Cappella North-A Survey of teenage Girls in the Yukon* (1998), Actuellement, le Bureau dresse un profil des hommes et des femmes sur son territoire. Les lignes directrices du gouvernement du Yukon en matière de consultation publique sont sensibles à l'égalité des sexes. Les lignes directrices de son Cabinet comprennent l'obligation d'exécuter une analyse de l'impact sur l'égalité des sexes de toutes les présentations au Cabinet. Le Bureau mettra bientôt en oeuvre un programme de formation.

Agence canadienne de développement international

La création de son Programme d'intégration de la femme au développement et de promotion de l'égalité des femmes remonte à 1984. L'Agence offre de la formation sur l'analyse comparative entre les sexes depuis dix ans et sert de ressource pour les ministères fédéraux. L'Agence canadienne de développement international. 1996. *Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes*. Hull : ministère des Approvisionnements et Services. La politique de l'ACDI a pour but la pleine participation des femmes au développement durable de leur société, en tant que partenaires à part égale. En conséquence, l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes doit se faire à tous les niveaux du processus d'élaboration de politiques. Ce document d'orientation fournit des renseignements succincts sur le contexte, le fondement et le cadre stratégique. Il renferme aussi des interventions générales, des mécanismes et des stratégies pour accroître la participation des femmes. Des lignes directrices de base relatives à l'analyse comparative entre les sexes sont présentées sous la forme de questions à poser et de mesures à prendre tout au long du processus d'élaboration de politiques.

Santé Canada

Le Ministère a intégré l'égalité des sexes dans ses activités de recherche en adoptant une politique sur les essais cliniques en 1996 qui exige que tous les médicaments dont l'homologation est demandée au Canada soient testés sur des femmes et des hommes si les médicaments sont destinés aux deux sexes. Le Ministère a aussi inscrit l'égalité de sexes comme priorité des programmes de financement. Le Bureau pour la santé des femmes a été mis sur pied en 1993. Santé Canada a aussi assuré le financement de cinq centres d'excellence nationaux pendant six ans dans le but d'élaborer des projets de recherche pertinents en matière de politiques concernant la santé des femmes.

Développement des ressources humaines Canada

Morris, Marika. Mars 1997. *Gender-Based Analysis Guide : Steps To Incorporating Gender Considerations Into Policy Development And Analysis*. Préparé pour le Bureau de la main-d'oeuvre féminine, Direction de la planification stratégique, Développement des ressources humaines Canada. Ottawa : DRHC. Le guide fournit des exemples détaillés d'analyses comparatives entre les sexes pour les six étapes de l'élaboration de politiques : déterminer l'enjeu; définir les résultats souhaités ou prévus; recueillir de l'information; mettre au point et analyser les options; communiquer; et évaluer. Le Ministère a fait circuler la politique au sein du Ministère et élabore actuellement des documents de formation. Le Bureau de la main-d'oeuvre féminine, DRHC, est l'organisme responsable.

Justice

Ministère de la Justice. Juin 1997. *Politique du ministère de la Justice sur l'analyse visant l'égalité des sexes*. Ottawa : Ministère de la Justice. La politique approuvée qui a été distribuée à tous les employés du ministère de la Justice au Canada. Ministère de la Justice. *La diversité et la justice : perspectives relatives à l'égalité des sexes*. Ottawa : Ministère de la Justice. Il s'agit du guide qui sera distribué à tous les employés professionnels. Il sera utilisé dans les séances de formation. Justice Canada a amorcé en 1996 une Initiative pour l'égalité des sexes d'une durée de trois ans. Elle a maintenant été renouvelée pour au moins deux autres années. Au cours de la première année, on a créé le Bureau de la coordonnatrice principale en matière d'égalité des sexes et mis sur pied un comité consultatif au sein du Ministère et un réseau de spécialistes de l'égalité des sexes spécialement formés (60) dans tous les bureaux régionaux et dans tous les secteurs. Les spécialistes de l'égalité des sexes ont été formés au mois d'octobre 1996. L'organisme responsable est le Bureau de la coordonnatrice principale en matière d'égalité des sexes, ministère de la Justice (1996) qui s'accompagne d'un réseau de spécialistes de l'égalité des sexes. Son guide devrait être prêt au mois d'août. Il sera distribué à tous les employés et employées dans les séances de formation. L'essai pilote de l'outil auprès de groupes cibles sert aussi de formation. La formation pour le reste du Ministère débutera au mois de septembre. L'Initiative pour l'égalité des sexes du ministère de la Justice se double d'une campagne de sensibilisation passant par la distribution d'un bulletin trimestriel, par exemple. On établit des normes et un processus d'évaluation pour l'Initiative pour l'égalité des sexes. Il faut souligner le processus d'évaluation qui comprendra un comité de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux. L'évaluation sera faite par des consultants extérieurs dans la Section de l'évaluation du Ministère.

Condition féminine Canada

L'organisme joue un rôle critique dans la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes. Le personnel de CFC agit comme personnes-ressources et conseillers. L'organisme n'impose pas la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes, mais il en fait la promotion. Il incombe à tous les ministères fédéraux de mettre en oeuvre l'analyse comparative entre les sexes. Gouvernement du Canada. Condition féminine Canada (CFC). Mars 1996. *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques*. Ottawa : CFC. Tous les ministères doivent soumettre les rapports définitifs à CFC pour ce qui a trait à l'analyse comparative entre les sexes.

Statistique Canada

Statistique Canada ventile les données selon le sexe quand il est possible, par exemple homme/femme. Il appuie aussi le projet visant à élaborer des indicateurs de l'égalité des sexes et à mieux mettre en évidence les différences selon le sexe.